

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Les Loges - Opération de démolition/reconstruction
Cession d'un terrain à Habitat 86 situé rue des Loges**

Mesdames, Messieurs,

L'opération de renouvellement urbain actuellement en cours sur le quartier de la Plaine d'Ozon à Châtellerault contribue activement à la modernisation du parc locatif social de ce secteur. Sous l'impulsion de ce vaste chantier, HABITAT 86 a décidé de poursuivre ses efforts en développant des projets de rénovation de son patrimoine sur d'autres secteurs de la commune. Aussi, le bailleur social s'est engagé dans une opération de démolition de deux bâtiments collectifs sis rue Albert Giraudeau pour y reconstruire un ensemble pavillonnaire.

Afin d'optimiser au mieux la reconstruction de ces logements, HABITAT 86 a sollicité l'acquisition d'une propriété communale riveraine située rue des Loges. Il s'agit en particulier du terrain cadastré section DR n°229 pour une contenance de 1060 m², classé en zone U2 du plan local d'urbanisme. HABITAT 86 envisage de construire 6 logements individuels neufs pour partie sur ce terrain. Considérant sa valeur vénale estimée à 31 800€, l'aide ainsi apportée à HABITAT 86 s'élève à 5300€ par logement.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.3211-14 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales,

VU l'article L.3221-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'Etat sur les projets de cession d'immeuble poursuivis par les collectivités territoriales,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1593 du code civil relatif aux frais d'acte notarié,

VU l'avis du service France Domaine en date du 20 juillet 2010,

CONSIDERANT l'intérêt collectif de diversifier l'offre de logements locatifs sur le territoire communal et de favoriser la mixité sociale,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder la parcelle cadastrée section DR n°229 pour une contenance de 1060 m², sise rue des Loges à Châtellerault, au bénéfice de l'office public de l'habitat de la Vienne (HABITAT 86), établissement public à caractère industriel et commercial dont le siège social est à BUXEROLLES (86180), 33 rue du Planty, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 278 600 010, moyennant l'euro symbolique,

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme administrative par l'office public de l'habitat de la Vienne. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de l'acquéreur qui s'y engage expressément.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous-préfecture, le 11/07/2011 N° 5170
Publié au siège de la Mairie, le 11/07/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM